

✓

AFFAIRES N° 7 & 8

LETTRE de M. le Vice-Recteur relative aux constructions scolaires -
Situation du problème des écoles

LE MAIRE. - Il est de mon devoir de vous tenir informé de l'effort que nous avons fait au regard du problème scolaire.

Pour la rentrée d'août 1961, nous avons construit:

- à Montgaillard 2 classes
- à la Montagne (St-Bernard) 4 classes
- à Moufia 2 classes
- à Brûlé 1 classe.

à St-François, nous devions faire construire 3 classes, mais faute de terrain, la Commune a loué une maison de trois classes au 4ème Km.

Je vous rappelle qu'à l'Ilet à Quinquina les deux classes dont il était question n'ont pu être construites, deux propriétaires s'étant opposés au passage des matériaux et des ouvriers par le seul chemin utilisable.

Quant à Champ Fleuri, après la suppression des trois classes qui se trouvaient sur un terrain aimablement mis à notre disposition par Me HASSEN puis par l'acquéreur, la S.E.R.C.A. nous avons construit 12 classes nouvelles du style GALLARD sur le terrain VINSON (Patates à Durand). Cette région est ainsi desservie par 24 classes au lieu de 18.

A Sainte-Clotilde, trois classes ont été ouvertes dans l'ancienne Mairie et dans l'ancienne école ménagère deux le seront sous peu.

Au Chaudron, deux classes ont été ouvertes dans une maison louée à Mme SOUCRAMANIAN.

D'autre part, pour faire face au trop grand nombre d'élèves inscrits à l'école mixte de la Rue Fénelon et de la Rivière nous avons dû utiliser l'immeuble VERDIN et y aménager 4 classes.

Les classes suivantes ont été demandées dans les localités où la Commune ne possède pas de terrains:

La Chaloupe	4
Demenjod	2

Je vous demande, Messieurs, d'approuver les conclusions suivantes:

Dans ces conditions, la Commune de Saint-Denis ne peut absolument pas, par ses seuls moyens faire face aux obligations que lui impose l'accroissement du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires, d'autant plus que le problème posé se complique par l'ameublement des salles, l'achat de matériel pédagogique et qu'il faut prévoir l'établissement des cantines scolaires et des toilettes.

Le Gouvernement doit voir la question bien en face ou bien une aide conséquente qui réponde pendant trois années à nos besoins soit 50 classes par an édifiées en dur sur des terrains acquis au moyen d'une subvention et d'un prêt, ou reconnaître l'impossibilité de dispenser l'instruction aux enfants de la Ville.

L'alternative est rigoureuse dans ses termes.

Si la construction de classes du style "ECLAIR" a permis de faire face, dans l'immédiat la plupart du temps, à des nécessités qui n'avaient pas été prévues, il faut envisager dans l'avenir, un style différent, moins fragile aux cyclones et moins chaud.

Il importe donc d'établir un programme étalé sur plusieurs années:

I - nous permettre immédiatement d'acquérir des terrains, au moyen de subventions importantes;

II - nous permettre la construction de classes de style "ECLAIR" (en bois) dans des localités choisies de manière à décentraliser les groupes scolaires;

III - décider la construction d'écoles de 20 à 30 classes en dur.

Dans l'immédiat, je demande que soient approuvées les demandes que je vous fais concernant l'acquisition amiable sinon l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains ci-après:

1°) CENTRE-VILLE

- Terrain BLAY, à l'angle des rues Jean Chatel et Bontaunay (bâtiments immédiatement aménageables)

- Terrain RAMASSAMY, rue Jules Auber, voisin au stade Joinville,

- Terrain Savrimoutou, rue Ruisseau des Noirs;

2°) SAINTE-CLOTILDE (Butor)

- Terrain VINSON (6 Ha),

- Terrain TINGAPERMAL,

- Terrain CONJONDE.

SAINTFRANCOIS

- Terrain Bertil ou terrain Hoarau

DOMENJOD

- Terrain Carpin.

Je crois, en outre, bon de rappeler le problème que va poser la reconstruction de l'Ecole Centrale, reconstruction qu'il serait souhaitable de voir commencer le plus tôt possible mais après qu'on ait pu s'assurer du transfert provisoire des classes actuelles.

Messieurs, j'ai tenu à souligner dans la lettre que j'ai adressée à Monsieur le Préfet que le Conseil Municipal a toujours répondu favorablement aux demandes présentées par le Vice-Rectorat mais il est des limites à la bonne volonté et à la compréhension d'un Conseil Municipal.

Il nous faut, pour trouver une solution aux problèmes posés, l'aide complète de l'Etat.

Messieurs, je dois également demander à la S.I.D.R. de nous céder ou de nous vendre le terrain sis rue des Milas sur lequel ont été construits des bâtiments pour le relogement provisoire des sinistrés de la Petite Ile.

M. GALLARD fait ressortir, en ce qui concerne le terrain BLAY, qu'une partie est déjà occupée par la S.E.R.C.A.

M. LEGROS. - Monsieur le Maire, que pensez-vous faire de l'Hôpital St-Jacques lorsqu'il sera désaffecté.

LE MAIRE. - On verra plus tard.

Messieurs, êtes-vous d'accord pour adopter les conclusions ci-dessus? Si la S.I.D.R. consentait à nous céder les bâtiments dont je viens de vous en parler le problème scolaire sera résolu pour un certain temps dans ce secteur de la Ville.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.